

# NOUVEAU !!

# LA LICENCE NUMERIQUE ECOLE DE MUSIQUE

## 1. A QUI S'ADRESSE T'ELLE ?

Elle s'adresse aux écoles et conservatoires de musique de France quel que soit leur statut (régie municipale directe, association Loi 1901...), mais aussi aux orchestres d'harmonie, batteries-fanfaires, orchestres à plectre, pour leurs activités d'enseignement.

Elle est indépendante de la convention reprographie « école de musique » qui peut être également souscrite par l'école pour ses besoins en photocopies dans le cadre de son activité d'enseignement .

## 2. QU'AUTORISE-T-ELLE ?

Elle autorise l'utilisation numérique d'extraits d'œuvres musicales graphiques pour l'enseignement, les concerts de fin d'année et pour les examens et concours.

Elle n'autorise pas les sorties papier (qui relèvent de la convention reprographie).

## 3. A QUELLES CONDITIONS ?

Elle a pour objet **l'utilisation numérique** d'extraits d'œuvres musicales graphiques sous la responsabilité de l'école de musique :

- dans ses locaux ou lieux directement rattachés à ceux-ci
- ou au moyen d'un environnement numérique sécurisé accessible uniquement aux élèves et au personnel enseignant de l'école

## 4. LES TARIFS

	<i>Nombre de pages utilisées numériquement par élève et par an</i>	<i>Tarif HT par élève et par an</i>	<i>Tarif TTC par élève et par an</i>
<i>Tranche 3</i>	31 à 50	5,45 € HT	6,00 € T.T.C
<i>Tranche 2</i>	16 à 30	4,09 € HT	4,50 € T.T.C
<i>Tranche 1</i>	1 à 15	2,73 € HT	3,00 € T.T.C

## 5. LA FICHE ANNUELLE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF

Elle permet à chaque établissement de déclarer d'une part ses effectifs et de choisir d'autre part pour l'année scolaire, une des trois « tranches » de pages utilisées.

## 6. QUE FAIT LA SEAM AVEC LES REDEVANCES COLLECTÉES ?

La SEAM reverse aux auteurs et aux éditeurs des œuvres de musique concernées les sommes perçues.

Ces sommes sont donc une redevance de droit d'auteur et non une taxe. Elle permet aux auteurs et aux éditeurs de recevoir une juste rémunération pour leur travail.



SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**SEAM**

*Société des Éditeurs et Auteurs de Musique*

**31, rue de Châteaudun 75009 PARIS**

Téléphone : 01.42.96.76.46 / Web : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr) / Mail : [seam@seamfrance.fr](mailto:seam@seamfrance.fr)